



Le 28 février 2017

Madame Dominique Anglade
Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
Ministre responsable de la Stratégie numérique

Objet : Mémoire de l'APEM dans le cadre des consultations publiques sur le contenu canadien dans un monde numérique

Madame la ministre,

L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) salue la tenue de consultations à propos de la Stratégie numérique du gouvernement du Québec et vous soumet sa contribution avec enthousiasme.

Outre sa valeur intrinsèque, la culture a une valeur économique, nous nous réjouissons donc de votre intérêt envers celle-ci. Nous espérons que la Stratégie numérique du Québec mènera à des actions audacieuses. Comme vous le savez sans doute, le numérique a une grande influence sur nos disciplines, en particulier la musique.

Nous sommes à votre disposition afin de participer davantage à vos réflexions, présentes et futures.

Veillez accepter, madame Anglade, mes salutations les plus vives.

Jérôme Payette
Directeur général
Association des professionnels de l'édition musicale
514 525-0460
jpayette@apem.ca



Mémoire de l'Association des professionnels de l'édition musicale

Dans le cadre des consultations publiques
sur la Stratégie numérique du gouvernement du Québec

28 février 2017

À propos de l'Association des professionnels de l'édition musicale

L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) représente les éditeurs musicaux francophones au Canada. Ceux-ci contrôlent environ 830 maisons d'édition comportant près de 400 000 œuvres musicales. Incontournables, les membres de l'APEM représentent notre répertoire francophone et davantage.

À propos de l'édition musicale

Les éditeurs musicaux sont les professionnels de la gestion des œuvres musicales et du développement de la carrière des créateurs. On dit qu'ils sont aux auteurs-compositeurs et à leurs œuvres ce qu'un gérant est à un interprète. Les activités éditoriales génèrent des revenus dans tous les contextes où nous pouvons utiliser de la musique (concerts, enregistrements sonores, réinterprétations, productions audiovisuelles, web, jeux vidéo, etc.) Les éditeurs de musique peuvent représenter des œuvres existantes et travailler à la création d'œuvres originales. Partenaires des auteurs-compositeurs, les éditeurs musicaux jouent un rôle structurant pour l'industrie en créant des revenus et en fournissant des conseils artistiques, juridiques et commerciaux.

Vous pouvez visionner une vidéo de moins de trois minutes sur l'édition musicale à l'adresse suivante :

<https://www.youtube.com/watch?v=11a9WvdMtW4&t=2s>

Évangeline – une initiative numérique

Évangeline est une initiative qui vise à faire rayonner les textes de nos chansons sur internet, à créer des revenus pour les ayants droit et à les regrouper pour fins d'archives. Le contenu d'Évangeline est actuellement accessible via Google Play, Google, Deezer, Shazam, MetroLyrics, Copibec et autres.

L'édition musicale, une profession structurante à l'ère numérique

De par leur capacité à générer des revenus dans tous les contextes où nous pouvons entendre de la musique, les éditeurs sont des professionnels essentiels à l'industrie musicale à l'ère numérique.

Table des matières

Mémoire de l'Association des professionnels de l'édition musicale.....	2
À propos de l'Association des professionnels de l'édition musicale.....	2
À propos de l'édition musicale	2
Évangeline – une initiative numérique	2
L'édition musicale, une profession structurante à l'ère numérique	2
S'attaquer à la découvrabilité de notre culture.....	4
Se doter d'une politique des métadonnées culturelles.....	4
Financer des recherches et initiatives	4
Faire contribuer les fournisseurs d'accès internet à la chaîne de valeur.....	5
Faire pression sur le gouvernement fédéral	5

S'attaquer à la découvrabilité de notre culture

L'offre québécoise sur les plateformes internationales subit une concurrence inégalée. En 2015, 47,7 % des ventes d'albums physiques au Québec étaient des ventes d'albums québécois alors que pour les albums numériques, cette part était de 29,7 %¹. Cette différence de 18% s'explique en grande partie par le fait que sur ces plateformes nos contenus ne sont pas assez facilement découverts.

Plusieurs pistes doivent être ouvertes par le gouvernement du Québec afin de stimuler la découvrabilité de nos contenus.

1) Se doter d'une politique des métadonnées culturelles

Les métadonnées sont la matière première de nombreuses technologies. Il faut se doter d'une politique des métadonnées culturelles basée sur des principes de standardisation et d'interopérabilité des données, pour le Québec, le Canada et l'étranger.² L'usage des différentes données d'identification (Ex. ISWC, ISRC, IPI, ISNI) et descriptives (Ex. genre, paroles) permet d'accroître la découvrabilité, d'offrir du contenu bonifié, tout en facilitant l'identification des intervenants et le paiement des ayants droit.

De plus, une meilleure identification des contenus facilite la cueillette des données, ce qui est un préalable à une étude constante du marché et des habitudes de fréquentation culturelle.

Enfin, une dimension internationale devrait être incluse dans ce projet afin que le Québec participe à la définition des standards internationaux en matière de métadonnées culturelles.³

2) Financer des recherches et initiatives

Il serait judicieux de mener des études sur les opportunités liées aux derniers développements du numérique. Le web sémantique, les algorithmes et la chaîne de blocs (blockchain) sont des exemples de technologies qui pourraient être utilisées, potentiellement collectivement, au profit de notre culture.

Par exemple, un sujet d'étude pourrait porter sur les pratiques et les principes de fonctionnement des algorithmes de recommandation des plateformes de diffusion. Avec une plus grande connaissance de leur fonctionnement, nous pourrions élaborer de meilleures pratiques à adopter par les artisans de l'industrie, ou encore faire pression pour une favorisation de nos contenus sur ces plateformes.

¹ Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ)

² Jean-François Denis et Jean-Robert Bisailon

³ Par exemple, dans la base de données ISNI (International Standard Name Identifier), le Québec n'existe tout simplement pas, ainsi il est impossible d'identifier les québécois parmi les canadiens. Rendez-vous à <http://www.isni.org/search> et saisissez Félix Leclerc.

Il faudrait également évaluer la pertinence d'initiatives centralisées favorisant une certaine standardisation des métadonnées entourant les œuvres afin d'assurer une découvrabilité optimale.

Faire contribuer les fournisseurs d'accès internet à la chaîne de valeur

Tel que mentionné dans le Rapport Godbout, le gouvernement du Québec a les pouvoirs nécessaires afin d'exiger une contribution des fournisseurs d'accès internet destinée aux artisans de notre culture.⁴

Ceux-ci bénéficient financièrement des contenus qu'ils distribuent⁵ et leur contribution serait comparable à d'autres mesures actuellement en vigueur.

Faire pression sur le gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral dispose de nombreux leviers d'importance pour le milieu culturel, en particulier concernant les questions relatives au numérique. Ces leviers sont entre les mains de la ministre du Patrimoine canadien, Mme. Joly, du ministre de l'Innovation, des sciences et du développement économique, M. Bains, du CRTC et d'institutions comme la Commission du droit d'auteur.

En matière de numérique il est important que le gouvernement du Québec fasse pression sur le gouvernement fédéral pour :

- Que le CRTC règlemente les nouveaux médias afin de favoriser le contenu canadien dans les deux langues sur les plateformes en ligne, et qu'ils contribuent financièrement à l'écosystème culturel.⁶ Sans cela, les fonds privés injectés dans notre secteur seront en baisse ;
- Soumettre les entreprises étrangères, en particulier les multinationales du numérique, aux mêmes obligations que les entreprises canadiennes, notamment au niveau fiscal et pour la transmission d'informations d'intérêt public aux autorités compétentes (ex. CRTC, Statistique

⁴ Rapport Godbout, p139 http://www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/uploads/media/Volume2_RapportCEFQ.pdf

⁵ Selon une étude de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), entre 1997 et 2009, les dépenses en produits culturels des ménages ont décliné (de 57% à 39%) alors que les dépenses en accès ont très significativement augmenté (965% pour des services Internet, 539% pour des services de téléphonie cellulaire, 169% pour des consoles de jeux et 91% pour des équipements vidéo)

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/bulletins/optique-culture-19.pdf>

⁶ La voie d'un décret d'instruction au CRTC a déjà été utilisée dans des circonstances similaires

Canada, Commission du droit d'auteur) ;

- S'assurer que la Commission du droit d'auteur ait le personnel et les compétences nécessaires pour bien fonctionner à l'ère numérique ;

- Revoir la Loi sur le droit d'auteur afin de :
 - Rendre le régime de copie privée technologiquement neutre ;
 - Responsabiliser les fournisseurs d'accès internet envers les contenus qu'ils font circuler ;
 - Étendre la durée de protection du droit d'auteur à 70 ans ;
 - Limiter et clarifier les exceptions ;
 - Supprimer l'exemption sur les premiers 1,25 million de dollars de revenus publicitaires des radiodiffuseurs.